

*Sous-direction  
du développement  
social et du service  
sur le territoire*

**Objet : DEMANDE ÉQUIPEMENT SECONDE MAIN**

Madame, Monsieur,

Pour nous permettre d'examiner votre demande d'équipement de seconde main, veuillez nous retourner l'imprimé joint dûment rempli, daté et signé.

Votre demande sera prise en considération si :

- ❖ vous n'êtes pas hébergé chez un tiers,
- ❖ Votre quotient familial est inférieur ou égal à 850 €,
- ❖ votre demande ne concerne uniquement qu'une seule ressourcerie partenaire
- ❖ vous n'avez pas déjà bénéficié de cette aide l'année précédente.



Adresse postale :  
77024 MELUN Cedex

3230 Service gratuit  
+ prix appel

**En cas d'accord, cette subvention sera versée  
directement à la ressourcerie partenaire ayant  
établi la facture.**

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



## DEMANDE D'ÉQUIPEMENT DE SECONDE MAIN

### Règlement

#### Document à conserver

#### Objet

Permettre à des familles à ressources modestes d'acheter des articles de seconde main de première nécessité auprès d'une des ressourceries partenaires de la Caf de Seine-et-Marne à savoir :

- Ressourcerie ARILE : 20 rue Ampère 77100 Meaux
- Ressourcerie des 2 Morin : 19 rue de l'hôtel de ville 77510 Rebais
- Ressourcerie Rémonde : 1 rue des Prés Saint Martin 77130 Montereau Fault Yonne
- Emmaüs Brie : 22 rue Garenne 77130 La Grande Paroisse

#### Bénéficiaires

Ces demandes sont réservées aux seuls allocataires de la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, bénéficiaires de prestations familiales mensuelles pour au moins un enfant à charge (au sens des prestations familiales) et dont le quotient familial au moment de la demande est inférieur ou égal à 850 €.

#### Nature

L'aide à l'équipement de seconde main concerne l'achat d'articles mobiliers et/ou de puériculture de première nécessité figurant dans la liste ci-dessous :

##### Équipement puériculture

Lit bébé (hors matelas)  
Siège auto  
Chaise haute  
Table à langer  
Poussette  
Poussette double

##### Équipement mobilier

Literie 1 personne (hors matelas)  
Literie 2 personnes (hors matelas)  
Literie superposée (hors matelas) (1)  
Tiroir de lit  
Armoire ou commode pour le linge  
Table de cuisine ou de salle à manger  
Chaise(s)  
Bureau

(1) sont considérés comme de la literie superposée : les lits gigognes, les lits tiroirs.  
Les frais de livraison s'il y en a sont à la charge de la famille.

#### Montant de la subvention

La subvention est accordée à hauteur de la dépense, **dans la limite de 250 €** au total au sein d'une seule ressourcerie en partenariat avec la Caf de Seine et Marne.

#### Engagement de l'allocataire

A réception de la notification d'accord de la Caisse et du courrier destiné à la ressourcerie partenaire, l'allocataire se déplacera au sein de la ressourcerie notifiée pour effectuer l'achat des articles mobiliers et/ou de puériculture disponibles en ressourcerie.

ATTENTION : la nature des articles doit respecter ceux définis dans la liste ci-dessus. L'accord notifié à l'allocataire est valable pour un passage unique auprès de la ressourcerie choisie. Si un abus est constaté, l'aide pourra être retenue sur les prestations familiales.

#### Règlement

La Caisse règlera directement à la ressourcerie, le montant de l'aide alloué dès la réception de la facture précisant les coordonnées de l'allocataire et la nature de chaque article éligible.

#### Retrait/Livraison

**Le retrait s'effectuera directement lors du passage dans la ressourcerie ou sur livraison à la charge de l'allocataire si cette option est proposée par la ressourcerie.**



**ACTION SOCIALE**  
**DEMANDE D'ÉQUIPEMENT DE SECONDE MAIN**

*Imprimé à retourner*

*Veillez écrire à l'encre noire*



Votre numéro d'allocataire à la Caf de Seine-et-Marne

marié(e)     vivant maritalement     veuf(ve), divorcé(e), séparé(e)     célibataire

➤ **Monsieur**

Votre nom .....

Votre prénom .....

➤ **Madame**

Votre nom.....

Votre prénom.....

➤ **Composition familiale (à compléter sur papier libre si vous n'avez pas suffisamment de place)**

Prénom des enfants à charge (jusqu'à 25 ans)	Date de naissance	École-Placement-Employeur	Depuis le

➤ **Votre adresse complète**

Adresse complète : .....

Code postal :     Commune .....

Adresse électronique : .....@ .....

Numéro de téléphone : domicile ..... autre (travail ou portable).....

➤ **Achats sollicités pour un montant jusqu'à 250 €, chez une des ressourceries partenaires de la Caf :  
veuillez cocher la ressourcerie choisie (un seul choix possible) :**

- Ressourcerie ARILE : 20 rue Ampère 77100 Meaux
- Ressourcerie des 2 Morin : 19 rue de l'hôtel de ville 77510 Rebais
- Ressourcerie Rémonde : 1 rue des Prés Saint Martin 77130 Montereau Fault Yonne
- Emmaüs Brie : 22 rue Garenne 77130 La Grande Paroisse



## DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) .....  
sollicite de la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne un secours d'un montant pouvant aller jusqu'à 250 € pour l'achat de(s) article(s) indiqué(s) au recto au sein d'une de ses ressourceries partenaires.

Dans le cas où la subvention me serait consentie :

- Je m'engage à respecter la nature des articles indiqués au recto.
- Je m'engage à effectuer mes achats en un seul passage auprès de la ressourcerie choisie.
- Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'attribution figurant sur le règlement joint à ce formulaire et m'engage à permettre à la Caisse d'allocations familiales d'effectuer le contrôle à mon domicile des achats réalisés.

Je certifie exact l'ensemble des renseignements fournis sachant que toute fausse déclaration m'exposerait, en premier lieu, au remboursement immédiat du secours qui pourrait m'être consenti.

Fait à ..... le .....

### Déclaration sur l'honneur

*La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Art. L114-13 et L835-5 du Code de la Sécurité Sociale. Art. 441-1 du Code Pénal). L'organisme débiteur de prestations familiales peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (Art. L 583-3 du Code de la Sécurité Sociale).*

Signature

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de la Caisse d'allocations familiales.